

DEMANDE DE DUPLICATA DE

CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

DÉLIVRÉE PAR LE SERVICE SCHOOLY DE LA STAR

STAR ROANNE –
SCHOOLY
Point City
50 rue Jean Jaurès
42 300 ROANNE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

☎ : 04 .77.727.727

Mail : schooly@bus-star.com

Je soussigné(e)

Demeurant :

Déclare que mon enfant NOM : Prénom :

Né(e) le

a égaré sa CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES délivrée par le service SCHOOLY de la STAR.

Je vous adresse ci-joint **LE RÉGLEMENT DE 8€** correspondant aux frais de constitution du dossier :

En chèque établi à l'ordre de **RÉGIE DES TRANSPORTS** (à retourner à l'adresse ci-dessus).

En espèces **UNIQUEMENT** à l'accueil du Point City de la STAR pendant les permanences (Consulter les horaires sur www.bus-star.com).

Je note qu'un DÉLAI DE 10 JOURS (à réception du paiement) est nécessaire pour l'envoi du duplicata de la carte de transports scolaires pour les utilisateurs des lignes de transports scolaires de Roannais Agglomération.

En cas de perte ou de vol, lorsque l'itinéraire de l'élève incluait l'utilisation d'un transport urbain STAR pour lequel il détenait une carte OÙRA!, la famille doit contacter le prestataire concerné pour faire établir une nouvelle carte d'ayant-droit payante.

CADRE RÉSERVÉ A LA STAR

Demande reçue le :

Duplicata envoyé le :

ATTESTATION DE DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE DE

TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025

La STAR atteste qu'une demande de duplicata de carte de transports a été enregistrée par nos services. – **Attestation uniquement valable sur les lignes scolaires de Roannais Agglomération (service SCHOOLY)**

LE

POUR L'ÉLÈVE: NOM: Prénom:

Un duplicata lui sera envoyé **dans les 10 jours** suivants la date de dépôt de la demande.

Cachet STAR: